



**ITINEO LE CLUB (ASSOCIATION LOI 1901)**  
**Contrat de vente d'une sortie touristique**



**Circuit AGO ET AG boucles de la Seine**

EQUIPAGE : ..... Modèle Itineo : ..... Année:..... Immatriculation :.....  
N° FFACCC: ..... N° CLUB ITINEO:..... Nombre de personnes dans le cc:.....

NOM : ..... PRENOM .....  
Numéro de téléphone portable:.....  
Autorisation droit à l'image      oui      non  
Personne à mobilité réduite      oui      non  
Intolérance alimentaire :      oui      non  
Lesquelles? :.....  
En cas de besoin personne à prévenir.....  
numéro de téléphone portable :.....

NOM : ..... PRENOM .....  
Numéro de téléphone portable:.....  
Autorisation droit à l'image      oui      non  
Personne à mobilité réduite      oui      non  
Intolérance alimentaire :      oui      non  
Lesquelles? :.....  
En cas de besoin personne à prévenir : .....  
numéro de téléphone portable :.....

Sortie Club ITINEO avec Assemblée Extraordinaire et Assemblée Générale du 22 au 26 Septembre 2025, organisé par  
Mr et Mme Michel Bruneaux, Président du club Itineo.

PRIX du voyage : **110,00 €**      Descriptif complet du voyage sur le site : club-itineo.com

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant les repas ou les visites non mentionnées dans le programme,....., etc

**conseils des organisateurs :**

- Arriver avec les pleins et vides faits
- Les chiens ne sont pas admis dans les bus, les lieux de restauration,...
- Prévenir en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé
- Contactez l'organisateur en cas de besoin de l'électricité 220 v avant de s'inscrire

Le voyage ou sortie du club Itineo sont établis conformément aux réglementations liés à l'immatriculation voyages et séjour de la FFACCC au nouveau code du tourisme

	nombre	prix/pers	montant
circuit du 22 au 26		110 € *	
uniquement AGO ET AG		10 €	
<b>TOTAL</b>			

Je soussigné M ou Mme ..... agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et reconnais que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 10 jours et sous réserve du paiement de 30 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :  
- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la revue du club définissant le programme, ou au verso de ce document ou à tout autre endroit à indiquer) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.  
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.  
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.  
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, déclarée en préfecture de Versailles Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°1M075100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

\* le prix tient compte de la participation du Club

Règlement : \* virement IBAN au compte IBAN FR76/3006/6103/2400/0208/5100/183 (joindre justificatif)  
OU \* chèque bancaire à l'ordre de : Club Itineo

Inscription à envoyer impérativement avant le 20 Août 2025 à M ou Mme Bruneaux Michel,  
2 Bis rue du commandant Lecomte 78510 Triel Sur Seine (tel 06 29 12 70 38)

le .....  
A.....  
Signature de l'adhérent :

le.....  
A.....  
Signature du club :

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff